

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### **Procès-verbal No 02/2021**

**Date** : Jeudi 10 juin 2021 à 18h30

**Lieu** : Salle des Remparts - Place des Anciens-Fossés 7 - 1814 La Tour-de-Peilz

**Présidence** : M. Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz)

**Scrutatrices** : Mme Claudine Borloz (Montreux) - M. Antony Huys (Montreux)

**Présent(e)s** : 46 conseillères et conseillers

**Excusé(e)s** : 14 conseillères et conseillers

**Absent(e)s** : 3 conseillères et conseillers

---

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
- 2.1 Assermentation de Madame Michèle Perrelet (Blonay), en remplacement de Monsieur André Grivel, démissionnaire
- 2.2 Assermentation de Monsieur Silvano Pozzi (Montreux), en remplacement de Monsieur Raphaël Corbaz, démissionnaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal No 01/2021 de la séance du 22 avril 2021
5. Communications du Bureau
6. Correspondance
7. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
8. Préavis du Comité de direction
- 8.1 Règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours SDIS Riviera et son Annexe I – Adaptation des dispositions à la LSDIS et au RLSDIS dans leur version en vigueur depuis le 1er février 2020 (N°03bis/2021)
- 8.2 Budget de l'Association de communes Sécurité Riviera – Année 2022 (No 05/2021)
9. Communications du Comité de direction
- 9.1 Réponse aux questions de Monsieur le Conseiller intercommunal Michel Cardinaux (Blonay) relatives au rapport de gestion 2020 et transmises lors de la séance du Conseil intercommunal du 22 avril 2021 (No 01/2021)
- 9.2 Réponse aux questions de Monsieur le Conseiller Werner Riesen (Vevey) relatives au respect des mesures sanitaires lors du marché de Vevey transmises lors de la séance du Conseil intercommunal du 22 avril 2021 (No 02/2021)
- 9.3 Point de situation sur la clé de répartition des coûts entre les communes membres (communication orale)
- 9.4 Révision statutaire (communication orale)
- 9.5 Point de situation sur les réflexions relatives au dispositif régional de sécurité publique (communication orale)
10. Rapports des commissions

- 10.1 Proposition du Bureau du Conseil intercommunal pour la fixation des indemnités aux membres du Conseil intercommunal du Bureau et au secrétaire
- 10.2 Rapport relatif aux comptes 2020 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2021) (Rapp. : M. Yanick Hess, Président)
- 10.3 Rapport relatif à la gestion 2020 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2021) (Rapp. : M. Yanick Hess, Président)
- 10.4 Rapport relatif à la réglementation concernant la mendicité – modification du Règlement général de police de l'Association de communes Sécurité Riviera (Préavis No 04/2021) (Rapp. : M. Christian Grobéty, Président)
11. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz) ouvre la 4<sup>e</sup> séance de l'année politique 2020-2021, dernière séance de la législature 2016-2021. Il souhaite la bienvenue à tout le monde. Il a plaisir à saluer le retour du public, le personnel de l'ASR ainsi que les représentants de la presse, et remercie ces personnes de leur présence. Il rappelle les règles sanitaires qui sont toujours à respecter.

Nous avons appris le décès, le 26 mai dernier, de M. Edmond Millioud, ancien commandant de la police de Montreux. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

## 1. APPEL

Excusé(e)s : Evelyne Chevallaz Belotti (Blonay) - Helga Young Rarden (Blonay) - Gilbert Cavin (Chardonne) - Olivier Bays (Corsier) - Pierre-André Debétaz (Corsier) - Elisabeth Leimgruber (La Tour-de-Peilz) - Olivier Matin (La Tour-de-Peilz) - Gabriel Ranzato (La Tour-de-Peilz) - Florian Chiaradia (Montreux) - Carole Grangier (Montreux) - Tal Luder (Montreux) - Alexandre Staeger (Montreux) - Julien Schlaeppli (St-Légier) - Francis Baud (Vevey) - Nuno Domingos (Vevey) - Elina Leimgruber (Vevey) - Frédéric Vallotton (Vevey) - Philippe Andler (Veveytaux)

Absent(e)s : Jorge Maldonado (Vevey) - Christophe Ming (Vevey)

Mmes Arianne Rouge (Corsier) et Taraneh Aminian (La Tour-de-Peilz), ainsi que M. Yvan Luccarini (Vevey), membres du Comité de direction, sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

## 2. ASSERMENTATIONS ÉVENTUELLES

- 2.1 **Assermentation de Madame Michèle Perrelet (Blonay), en remplacement de Monsieur André Grivel, démissionnaire**
- 2.2 **Assermentation de Monsieur Silvano Pozzi (Montreux), en remplacement de Monsieur Raphaël Corbaz, démissionnaire**

L'assemblée se lève.

M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis Mme Michèle Perrelet (Blonay) et M. Silvano Pozzi (Montreux) prêtent serment.

M. le Président les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Une communication orale est ajoutée au point 9.6 concernant le nouvel Office de la mobilité (No 03/2021).

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que complété.

#### **4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 01/2021 DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2021**

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 01/2021 de la séance du 22 avril 2021 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

#### **5. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Néant.

#### **6. CORRESPONDANCE**

Néant.

#### **7. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS**

Néant.

#### **8. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION**

##### **8.1 Règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours SDIS Riviera et son Annexe I – Adaptation des dispositions à la LSDIS et au RLSDIS dans leur version en vigueur depuis le 1er février 2020 (No 03bis/2021)**

M. le Président donne en préambule lecture d'une communication reçue de la commission et qui explique les raisons de ce nouveau préavis :

« Notre commission a siégé jeudi 6 mai 2021 à 19h00 à Clarens en présence du président du Comité de direction, du directeur de l'ASR, du chef des Services généraux et du commandant SCRIS.

Lors des questions posées par les commissaires et les opinions formulées par certains d'entre eux, le président du Comité de direction est intervenu pour demander une suspension de séance. Ce qui lui a évidemment été accordé.

Quelque temps plus tard, la séance a été reprise et le président du Comité de direction nous annonçait qu'il apparaissait qu'un certain nombre de modifications du règlement n'avaient pas été reportées dans le préavis lui-même et, du même coup, ne pouvaient pas formellement être acceptées par le Conseil intercommunal et que, par conséquent et afin d'être tout à fait dans les règles, le Comité de direction préférerait retirer le préavis. »

M. Yanick Hess (Montreux), s'il peut comprendre la situation peut-être embarrassante qui s'est produite, espère néanmoins que, lors de la nouvelle séance, tous les documents seront bien précisés. Le groupe Montreux, lors de sa séance, a en effet relevé quelques points qui ne semblaient pas tout à fait encore corrigés. S'il y avait peut-être d'autres coquilles qui apparaîtraient, il serait bon que le Comité de direction le signale en début de séance, afin d'éviter un 2<sup>e</sup> renvoi.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Ce préavis est transmis à une commission dont la présidence sera assurée par Vevey. Compte tenu du changement de législature, les commissaires anciennement engagés dans cette commission et qui ne poursuivent pas leur activité sont priés de transmettre toutes les informations nécessaires au futur chef de leur groupe afin de désigner de nouveaux commissaires dont les noms seront transmis à la secrétaire.

##### **8.2 Budget de l'Association de communes Sécurité Riviera – Année 2022 (No 05/2021)**

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

## **9. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION**

### **9.1 Réponse aux questions de Monsieur le Conseiller intercommunal Michel Cardinaux (Blonay) relatives au rapport de gestion 2020 et transmises lors de la séance du Conseil intercommunal du 22 avril 2021 (No 01/2021)**

M. Michel Cardinaux (Blonay) se déclare entièrement satisfait de la réponse du Comité de direction.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

### **9.2 Réponse aux questions de Monsieur le Conseiller Werner Riesen (Vevey) relatives au respect des mesures sanitaires lors du marché de Vevey transmises lors de la séance du Conseil intercommunal du 22 avril 2021 (No 02/2021)**

M. Werner Riesen (Vevey) remercie le Comité de direction pour ses réponses, qui ne l'ont évidemment pas satisfait. Dans sa conclusion, le Comité de direction préconise de privilégier la prévention en respectant le principe de proportionnalité et le bon sens. Est-ce vraiment respecter la proportionnalité et le bon sens lorsqu'on amende les automobilistes qui dépassent d'une minute le temps de parcage, si les gens qui font la queue devant les stands des agriculteurs et commerçants doivent respecter la distance et le port du masque alors que, quelques mètres plus loin, une foule rassemblée sur les escaliers de la Grenette dépasse largement le nombre tolérable préconisé par le Conseil fédéral et l'Office fédéral de la santé publique, ne portant pas de masque et ne respectant aucune distance. Il invite donc l'ASR à respecter les directives des instances supérieures pour lutter efficacement contre cette pandémie qui fait toujours des victimes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

### **9.3 Point de situation sur la clé de répartition des coûts entre les communes membres (communication orale)**

M. Bernard Degex (Blonay) indique qu'il apparaissait important au Comité de direction, au terme de cette législature, d'informer le Conseil intercommunal sur les réflexions liées à la clé de répartition financière entre les dix communes membres de l'association. La présentation est jointe en annexe au présent procès-verbal. Il remercie les différents services qui se sont penchés sur cet important dossier, notamment le service des finances et ses collègues du Comité de direction, pour tenter de trouver une solution qui pourrait être viable et rencontrer un certain consensus politique.

M. Cédric Bussy (Vevey) comprend bien que les différentes variantes n'aient pas été présentées pour des questions de fluidité, mais est-il possible de joindre à la présentation une brève description de ces variantes ? On a évoqué l'idée du décideur-payeur, mais est-ce qu'une réflexion est envisagée sur le poids qui est attribué aux différentes communes au sein du Comité de direction ? Actuellement, les poids sont équitables alors que le nombre d'interventions, l'argent dépensé, les réalités ne sont pas les mêmes dans toutes les communes. Si l'on remet en cause le financement, ce qui peut être compréhensible après tant d'années, cette réflexion menée en parallèle semblerait avoir du sens.

M. Bernard Degex (Blonay) regardera de quelle manière il est possible de compléter la présentation annexée au procès-verbal. Le risque est d'avoir un rapport très conséquent, mais qui sera de toute manière un peu frustrant parce qu'il manquera des explications. Pour ce qui est du poids politique et de la composition du Comité de direction, l'idée pour l'instant est de maintenir la situation actuelle, sachant que l'organe délibérant est, lui, pondéré en fonction du nombre d'habitants. Cela fonctionne très bien ainsi et ce n'est pas de ce côté-là qu'on a ressenti des soucis majeurs. Mais du moment où les statuts sont ouverts, tout est envisageable.

Mme Danièle Kaeser (Vevey) aimerait savoir si ce sont les petites communes qui souhaitent revoir leur taux de participation et si ce taux est de toute façon établi pour les grandes communes et ne sera pas remis en question.

M. Bernard Degex (Blonay) répond que c'est la clé de répartition générale qui doit être revue et que cela affectera donc aussi les grandes communes. La Tour-de-Peilz est dorénavant une grande commune depuis cette année, puisque le palier le plus haut est à 12'000 habitants. À partir de 12'000, il n'y a plus de changement de coefficient, raison pour laquelle il n'a pas évoqué Vevey et Montreux. Ce qui a été décidé pour l'instant par le Comité de direction, et qui devra bien sûr être validé par le Conseil intercommunal, c'est que les grandes manifestations (une vingtaine) seraient sorties du calcul et feraient l'objet d'une facture séparée. On ferait ainsi un parallèle avec la protection civile, qui est souvent engagée pour ces manifestations-là, la loi vaudoise exigeant maintenant qu'il y ait une offre acceptée par l'organisateur de la part de la protection civile et une facturation. Le montant peut évidemment être discuté par la suite - on l'a vu avec la Fête des Vignerons - soit au sein du Conseil intercommunal, soit avec la Municipalité de la commune concernée. Les deux grandes communes paieraient vraisemblablement moins, en revanche elles devraient supporter leurs manifestations ; globalement cela pourrait donc s'équilibrer. Cela veut dire qu'un certain nombre de communes qui devraient passer des paliers seraient un peu avantagées, que les deux grandes villes seraient certes avantagées financièrement, mais ce montant économisé pourrait être réinvesti pour soutenir ces manifestations qui ne seraient plus prises en charge dans les comptes courants de l'ASR.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

#### **9.4 Révision statutaire (communication orale)**

M. Bernard Degex (Blonay) rappelle que les statuts doivent être modifiés, notamment concernant le plafond d'endettement, puisque le plafond maximal est inscrit dans les statuts des associations intercommunales, c'est une obligation légale vaudoise. Évidemment qu'au moment où l'on ouvre la boîte de pandore, il y aura vraisemblablement d'autres demandes. Toutes les communes de la Riviera sont donc condamnées à trouver un consensus politique pour répondre à ces attentes. La présentation qui est faite est jointe en annexe au présent procès-verbal.

M. Cédric Bussy (Vevey) indique que le groupe Vevey a, lors de sa dernière séance, évoqué l'idée de demander un rapport global sur l'ASR, pour voir où on en est après de très nombreuses années avec ces statuts et ce fonctionnement-là. Avant de se lancer dans un processus de cette envergure, ne vaudrait-il pas la peine de poser toutes les informations avec un rapport complet sur la situation de l'ASR, qu'en est-il de sa gouvernance, de son efficacité, avoir des comparaisons entre les différents fonctionnements, parce qu'il craint que si l'on vient seulement avec un préavis sans faire cette étape préalable, on parte dans tous les sens. Il invite donc le Comité de direction à agir non pas avec prudence, mais en posant les bases avec solidité.

M. Bernard Degex (Blonay) rappelle qu'une des forces de la Riviera, c'est le vivre-ensemble. Les politiciens qui nous ont précédé ont réussi à mettre en place un certain nombre d'ententes, d'associations intercommunales, un vivre-ensemble basé sur des approches consensuelles. Bien sûr qu'on peut essayer de comparer avec d'autres institutions similaires, mais il n'existe pas en Suisse d'institution qui regroupe tous les services sécuritaires sous un seul chapeau. Au niveau de la gouvernance, on voit que c'est malgré tout beaucoup plus simple, qu'en matière opérationnelle les choses se passent beaucoup plus facilement, les gens se connaissent, sont habitués à travailler ensemble, etc. C'est tout bénéfique pour les citoyennes et citoyens. On peut évidemment toujours tenter d'améliorer les choses, mais il ne sait pas si l'on arrivera à faire mieux pour l'ensemble des communes. Dans une réflexion liée à un rapport, chacun va repartir avec ce qui lui manque et oublier ce qui est bien pour sa commune, pour la collectivité, et l'on risque de perdre la vision d'ensemble. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas examiner les choses et s'autoanalyser. Un gros travail a déjà été réalisé sur la gouvernance depuis le début de cette législature, avec l'apport de M. F. Pilloud, directeur, qui a été fondamental dans ces réflexions-là. Certes, rien n'est parfait et le propre d'une institution comme l'ASR est de s'améliorer par l'apprentissage. Faire un rapport complet ou un audit pourrait prendre deux ans et retarder d'autant les réflexions, alors que les premières discussions ont commencé en 2018. Il faut avancer dans cette direction, sans omettre évidemment les informations fondamentales pour permettre aux conseillères et conseillers intercommunaux d'abord, mais aussi aux communes, de prendre les bonnes décisions.

M. Laurent Wehrli (Montreux) ajoute que cette question des finances de notre association intercommunale est évidemment importante. Elle doit être prise avec sérieux par rapport aux besoins des communes et surtout à la compréhension des communes et de leurs conseils communaux des moyens à mettre en place pour la sécurité. Mais si l'aspect financier est sans aucun doute fondamental, il y en a d'autres. Nous vivons ensemble dans une région et sommes heureux, en cas de besoin, de pouvoir compter sur des forces communes. La police lausannoise a établi une statistique très intéressante, qui montre qu'en 2018, 68% des dépôts de plainte étaient le fait de gens qui n'habitent pas Lausanne, mais qui y travaillent, parce qu'il est plus simple d'aller là où c'est ouvert. C'est le service à la population. On ne peut pas réduire la question à la notion « je paie et j'ai besoin » ou « j'ai des besoins et je paie », parce qu'alors les communes vaudoises auraient toutes quelque chose à payer à Lausanne, qui assume cette mission pour un grand nombre de Vaudoises et de Vaudois et pas seulement pour ses habitants. Président des pompiers suisses, il pense n'avoir quasi jamais fait un discours ces dernières années sans vanter ce qu'on a réussi à faire dans notre région en réunissant tous les intervenants sur site dans la même association intercommunale, avec un comité de direction et un conseil intercommunal, un budget, des moyens, des interactions, des synergies. Il est impossible de définir dans un rapport combien elles ont été utiles, mais elles sont indispensables, pas seulement du point de vue financier, mais du point de vue de la qualité des interventions, de l'interaction de nos différentes forces, du renfort des uns et des autres, de la compréhension des métiers différents, et ceci au profit de nos habitantes et nos habitants et de toutes les personnes qui nous visitent. N'oublions pas l'importance d'avoir une telle structure unique en Suisse au profit de nos habitants et de nos hôtes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

#### **9.5 Point de situation sur les réflexions relatives au dispositif régional de sécurité publique (communication orale)**

M. Bernard Degex (Blonay) donne lecture du communiqué de presse qui sera envoyé aux conseillères et conseillers communaux de la commune de Montreux :

« Un site montreusien retenu pour étudier la faisabilité d'une Maison de la sécurité publique  
En raison notamment d'un projet de revalorisation immobilière des bâtiments qu'elle occupe à Clarens, l'Association Sécurité Riviera (ASR) cherche un nouveau toit. Elle souhaite profiter de cette opportunité pour développer une vision prospective, dans le but de revoir le dispositif régional de sécurité publique, et réunir, dans la mesure du possible, une grande partie de ses services sur un même site. Des discussions approfondies ont été menées avec les autorités des 10 communes affiliées pour trouver une solution pérenne. La Municipalité de Montreux et l'ASR ont décidé d'unir leurs forces pour étudier la possibilité d'implanter la future Maison de la sécurité publique sur le territoire montreusien.

##### **Regroupement sur un seul site**

L'ASR mène depuis trois ans une réflexion de fond avec les autorités des communes membres et ses partenaires pour la recherche de nouveaux locaux. Elle souhaite profiter de l'opportunité du déménagement pour réunir une grande partie de ses services (police, ambulances, défense contre l'incendie et secours, protection civile et administration générale) sur un même site. Un dispositif sécuritaire régional avec une localisation centralisée est un atout majeur et fait partie intégrante de la stratégie de l'association.

« Nous menons un travail de fond sur notre évolution avec une vision à trente ans, commente Bernard Degex, président du Comité de direction. Nous avons opté pour un angle d'approche contemporain. Nous ne voulons pas d'un îlot sécuritaire, mais un projet intégré, qui reste en adéquation avec notre ADN de proximité ». Installations sportives, crèche et lieux de formation pourraient ainsi profiter aux employés, aux habitants de la Riviera et aux sociétés locales.

##### **Résultats de l'étude préliminaire**

En partenariat avec l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA), des mandataires ont été sollicités pour étudier le nouveau dispositif de sécurité et évaluer les terrains appropriés sur la Riviera. Cinq sites

potentiels ont été identifiés et étudiés en détail, mais un seul, situé à Montreux, dans le secteur de la Saussaz, répond à tous les paramètres. La parcelle retenue, propriété de la commune de Montreux, est située à proximité du complexe sportif. Un site optimal pour y ériger la future Maison de la sécurité publique de la Riviera. A la fois de taille suffisante, profitant d'un positionnement central et de conditions d'accès favorables, ce terrain répond à tous les critères. L'étude de faisabilité abordera les éléments complémentaires à l'étude préliminaire, notamment l'intégration architecturale, paysagère, urbanistique et sociétale.

#### Ateliers et démarches participatives

Conscients que ce projet ne pourra se réaliser sans le soutien de la commune de Montreux et de l'ensemble de la région, les porteurs du projet accorderont une attention particulière à l'échange, au travers d'ateliers et de démarches participatives, avec les autorités locales, le personnel, la population et bien évidemment le voisinage. L'Association Sécurité Riviera et la Municipalité de Montreux se réjouissent de collaborer pour étudier ce projet, qu'elles espèrent pouvoir concrétiser. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

### 9.6 Nouvel Office de la mobilité (No 03/2021) (communication orale)

M. Bernard Degex (Blonay) indique que cette communication fait suite à un échange de courriels avec M. Clément Tulusso (Vevey).

« A compter du 1er juin 2021, l'ASR dispose d'un nouvel Office de la Mobilité. La création de cette nouvelle entité constitue une étape supplémentaire dans le cadre de la restructuration des Services généraux, qui a débuté dans le courant de l'année 2019.

Pour rappel, à cette période, a notamment été créé l'Office du Commerce et des Manifestations, qui a regroupé l'ancienne équipe de la Police du commerce, ainsi que la cellule Manifestations, qui dépendait précédemment de Police Riviera.

Au début l'année 2021, les Services généraux ont également été impactés par la mise en place du nouveau concept de proximité, qui a vu, en particulier, les assistants de sécurité publique être rattachés au Service de police. De ce fait et désormais, seuls les aspects administratifs liés au stationnement dépendront encore des Services généraux.

Le nouvel Office de la Mobilité réunira 3 entités existantes, soit celles de la Signalisation, des Amendes d'ordre, ainsi que du Stationnement, dans ses tâches résiduelles liées à la gestion administrative.

Il sera composé de 18 collaboratrices et collaborateurs et basé essentiellement à Vevey, au 1er étage du bâtiment sis à la rue du Simplon 38.

Le 1er juin 2021 coïncide également avec l'entrée en fonction du responsable de ce nouvel Office, qui sera dirigé par M. Rocco Volpe.

M. Volpe est âgé de 57 ans et œuvrait jusqu'ici en qualité de responsable de la cellule Signalisation de l'ASR, ce depuis plus de 13 ans. Par le passé, il a eu l'occasion de travailler durant plus de 20 ans auprès de l'entreprise Transitec SA, bureau d'études international créé dans les années 1950, spécialisé dans les problématiques de mobilité.

M. Volpe a notamment pu nous donner un « avant-goût » de ses connaissances et de son expérience en matière de mobilité durant la dernière Fête des Vignerons, lors de laquelle il a joué en quelque sorte de rôle de « Monsieur Mobilité » de l'ASR.

Nous sommes convaincus qu'au vu des caractéristiques de ce nouvel office et des qualités tant professionnelles qu'humaines de M. Rocco Volpe, celui-ci pourra à la fois accompagner le changement de manière appropriée et insuffler de nouvelles idées. Ceci toujours dans une optique d'amélioration constante du service à la population.

Pour les usagers, cette réunification sera aussi synonyme de simplicité, dans la mesure où ils disposeront désormais d'un interlocuteur unique pour toutes les thématiques liées à la mobilité (par exemple, demande de macarons de stationnement, perturbations liées à des travaux, etc.).

Tout comme pour l'Office du Commerce et des Manifestations, l'un des buts principaux de ce regroupement est de parvenir à davantage d'efficacité et à favoriser encore davantage les synergies qui existaient d'ores et déjà entre les 3 entités précitées.

L'Office de la mobilité sera mis en place progressivement, dans les semaines et les mois à venir. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## 10. RAPPORT DES COMMISSIONS

### 10.1 Proposition du Bureau du Conseil intercommunal pour la fixation des indemnités aux membres du Conseil intercommunal du Bureau et au secrétaire

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport du Bureau du Conseil intercommunal.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du rapport du Bureau du Conseil intercommunal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

#### Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le rapport du Bureau du Conseil intercommunal pour la fixation des indemnités aux membres du Conseil intercommunal, du Bureau et au secrétaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

de fixer les indemnités aux membres du Conseil intercommunal, du Bureau et de la secrétaire comme suit :

Président du Conseil intercommunal	Fr. 2'500.-/an
Vice-président	Fr. 500.-/an
Scrutateurs	Fr. 250.-/an
Scrutateurs suppléants	Fr. 250.-/an
Secrétaire du Conseil	Fr. 5'000.-/an + Fr. 400.-/an à titre d'indemnité pour les frais
Jetons de présence séances CI	Fr. 50.-/séance
<b>Commission de gestion</b>	Fr. 50.-/séance pour chacun des membres
- rapport sur les comptes, la gestion et le budget	Fr. 250.-/séance pour le Président (jusqu'à 3 pages) + Fr. 250.- au-delà de 3 pages
- autre rapport	Fr. 150.- (jusqu'à 3 pages) + Fr. 150.- au-delà de 3 pages
<b>Commissions ad hoc</b>	Fr. 50.-/séance pour chacun des membres
- rapport	Fr. 150.- (jusqu'à 3 pages) + Fr. 150.- au-delà de 3 pages
<b>Séance de commission d'une demi-journée</b>	Fr. 150.- pour chacun des membres
<b>Séance de commission d'une journée</b>	Fr. 300.- pour chacun des membres

### 10.2 Rapport relatif aux comptes 2020 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2021) (Rapp. : M. Yanick Hess, Président)

M. Yanick Hess (Montreux) donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

#### Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2021 du Comité de direction du 1er avril 2021 sur les comptes 2020 de l'Association Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

- d'approuver les comptes de l'exercice 2020, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 41'646'215.14, les revenus à CHF 20'407'662.89, pour une charge totale à répartir de CHF 21'238'552.25 ;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

#### **10.3 Rapport relatif à la gestion 2020 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2021) (Rapp. : M. Yanick Hess, Président)**

M. Yanick Hess (Montreux) donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion. Il est rappelle que le Conseil intercommunal a cette opportunité, sur les comptes, sur le budget et sur le rapport de gestion, de faire des commentaires et de poser des questions au Comité de direction. Chaque commune a un délégué et peut demander une certaine investigation ou une réponse plus complète par rapport à un point qui demanderait un éclaircissement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité. Dès lors,

#### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2020,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2020 et d'en donner décharge au Comité de direction.

Au nom du Conseil intercommunal, M. le Président remercie la commission de gestion, ainsi que son président, pour leur précieux travail.

#### **10.4 Rapport relatif à la réglementation concernant la mendicité – modification du Règlement général de police de l'Association de communes Sécurité Riviera (Préavis No 04/2021) (Rapp. : M. Christian Grobéty, Président)**

M. Christian Grobéty (La Tour-de-Peilz) donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

#### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le préavis No 04/2021 du Comité de direction du 11 mars 2021 sur la modification du Règlement général de police de l'Association de communes Sécurité Riviera - Règlement sur la mendicité,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

d'abroger l'article 78 du Règlement général de police de l'Association de communes Sécurité Riviera.

## 11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Bernard Degex (Blonay) tient, au nom du Comité de direction et des services, à remercier toutes et tous, mais particulièrement la commission de gestion qui a fait un travail impeccable et surtout dans un esprit constructif. Il abonde dans les propos qui ont été tenus par le président de la commission, à savoir que le Comité de direction et les services sont là en toute transparence pour répondre à toutes les questions.

M. Tiago Ribeiro (Corsier) revient sur l'une des communications faites par le Comité de direction lors de la séance du 22 avril dernier. Il a été heureux de constater que le Comité de direction a considéré avec le plus grand sérieux l'interpellation de M. Tom Wahli « Formation des premiers répondants à la problématique de la culture du viol et aux questions de genre », comme l'attestent les compléments de réponse donnés et les engagements pris. Une interpellation devait être déposée ce soir-là, mais le Comité de direction l'a devancée, ce qui est plutôt bon signe. Elle était intitulée « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! ». Cette interpellation a été déposée - ou le sera - au sein de toutes les structures communales et intercommunales du canton chargées des corps de police. Face à la démarche proactive et aux engagements du Comité de direction, qu'il tient à saluer, cette interpellation n'a pas été déposée. Il faut dire que ce jour-là il était absent puisqu'il accueillait la naissance de sa petite Ella. Il transmet toutefois ce texte au Comité de direction afin qu'il puisse guider ses réflexions, notamment dans les pistes de réponses qu'il a annoncé apporter ultérieurement à ces questionnements capitaux.

M. le Président lui présente ses félicitations. Personne d'autre ne souhaitant prendre la parole, il termine son mandat en ces termes :

« Ainsi s'achève ma présidence de l'année politique 2020-2021. Un mot me vient à l'esprit pour définir celle-ci : flexibilité. En effet, au gré des aléas de la pandémie, nous avons dû jongler avec les règles sanitaires afin de pouvoir tenir toutes nos séances, ce qui a été chose faite.

Il est clair que j'aurais préféré pouvoir remplir ma présidence comme en temps normal et rencontrer tous les acteurs qui travaillent au sein de l'ASR afin de découvrir en profondeur l'environnement qui est le leur et également les remercier personnellement pour leur engagement au profit des personnes habitant et traversant notre si belle région, 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Je prie donc M. le Directeur de bien vouloir faire passer ce message auprès de toutes les personnes travaillant au sein de l'ASR de la part de l'entier du Conseil Intercommunal pour leur dévouement envers la collectivité de la Riviera.

J'en profite également, chères et chers collègues, pour vous remercier de la qualité des débats qui se sont déroulés dans le respect des institutions et des personnes. Je sais qu'un certain nombre d'entre vous ne seront pas de retour au sein de ce Conseil pour la législature 2021-2026 et je leur souhaite « tout de bon pour la suite » comme on dit en bon vaudois, à défaut de pouvoir l'exprimer autour d'un verre de chasselas, pour rester vaudois.

Finalement, je tiens tout particulièrement à remercier M. le Directeur pour son écoute, son ouverture d'esprit et la qualité de nos échanges. Je n'oublie pas non plus le Comité de direction et surtout son président, M. Degex, qui a toujours été de bon conseil et d'une oreille attentive à mes requêtes, interrogations et remarques.

Last but not least, mes remerciements aux membres du Bureau qui m'ont accompagné durant cette année et tout particulièrement à notre secrétaire, Mme Dind, pièce maîtresse, incontournable et attentive aux moindres détails pour que nos séances se déroulent sans accroc ! Demain, un nouveau jour se lève comme dit l'hymne vaudois. Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers respectifs et une

bonne suite de soirée. La tenue d'un apéritif n'étant toujours pas possible, à mon grand désarroi, c'est pourquoi un petit sachet vous est remis de la part de l'ASR et ceci comme maigre compensation. »

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 19h45.

**CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE  
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

Le Président :

Yvan KRAEHENBUEHL



La Secrétaire :

Carole DIND

Annexes : - Point de situation sur la clé de répartition des coûts entre les communes membres  
- Révision statutaire



# **Répartition du financement entre les communes membres**

V07

Présentation au Conseil Intercommunal

- Courrier des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz fin 2018
- Contact avec l'IDHEAP
- Rencontre entre les deux Municipalités et le CoDir de l'ASR le 8 avril 2019
- Communication (07/2019) au Conseil Intercommunal du 28.11.2019
- Mandat donné à l'IDHEAP
- Décomposition en 3 phases
  - Phase de conception
  - Phase de simulation
  - Rapport et suite

- Présentation faite à la CSD le 27 mars 2019
- Premier retour de l'IDHEAP fin 2019
- Ajouts de quelques variantes
- Présentation aux Municipalités prévue en mars 2020
- Présentation faite aux Municipalités le 8 septembre 2020
- Retour demandé aux exécutifs pour aborder ou non la phase 2
- Ajouts de nouvelles approches de simulation
- Dossiers repris lors de nombreuses séances du CoDir

- Basée sur le **nombre d'habitants\***
- Avantage
  - simple
  - familier
- Inconvénient
  - trop simple → nombre d'habitants, pondéré ou non
  - pondération et nombre d'habitants\* à questionner  
→ quel est le lien avec les avantages retirés ?
  - pas de lien explicite avec les avantages retirés par chaque commune membres de l'ASR

\* Avec un coefficient multiplicatif, croissant par palier en fonction du nombre d'habitants

- **Blonay**, > 6'000 habitants en
- **La Tour-de-Peilz** > de 12'000 habitants
- **Corsier-sur-Vevey**, prochainement > de 3'500 habitants
- **Veytaux**, prochainement > de 1'000 habitants
- **Blonay – Saint-Légier**, prochainement > de 12'000 habitants
- Ces modifications engendrent d'importantes conséquences financières, sans toutefois des impacts sur les prestations
- Il faut trouver un consensus politique, et une règle à appliquer

- Le mandataire (IDHEAP) est parti de la donnée de base suivante
- La contribution d'une commune au financement doit être **proportionnée** à son avantage à participer à l'ASR
- Le principe
  - bénéficiaire – payeur
  - décideur – payeur
- Système devant rester **simple et compréhensible**

## Résultats de la phase 1:

- Approche théorique réalisée par l'IDHEAP
- Présentation aux Municipalités par le Prof. Soguel (8.9.2020)
- Décomposition en un certain nombre de piliers
- Introduction de coefficients (poids des différents piliers)
- Modèle plus en adéquation avec la réalité
- Système devant rester compréhensible

## Pour la phase 2:

- Validation des Municipalités pour une simulation chiffrée
- Quelques réticences par rapport à une part de perte de l'effet de «solidarité régionale»
- Pour avoir une solution simple et tenter de trouver un consensus, **prévoir plusieurs scénarii**

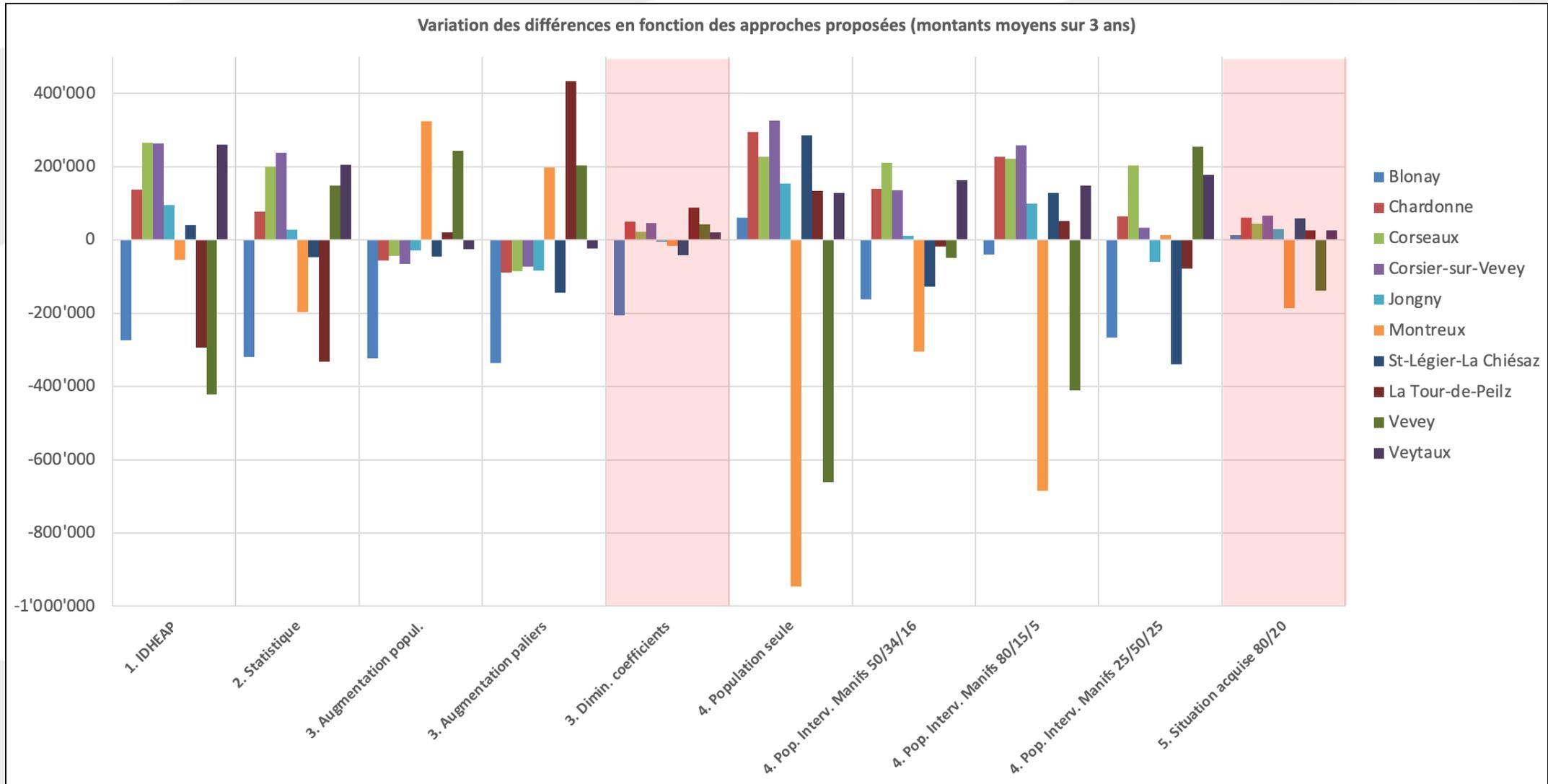
*bénéficiaire – payeur*

*décideur – payeur*

*système devant rester simple et compréhensible*

- Définir précisément que calculer et comment (quels critères)
- Pour les **interventions** se baser sur :
  - Les indications saisies dans des outils statistiques existants ?
  - Créer de nouveaux indicateurs de saisie utiles pour la gestion de l'ASR ?
- Pour les **manifestations** se baser sur:
  - Des manifestations «importantes» ?
  - Ou toutes les manifestations ?
  - Pour les manifestations exceptionnelles, faire une offre séparée ?
- Faut-il maintenir un avantage de site ? Si oui, quel poids ?
- Périodicité des mises à jour des critères ?
- ...

**EN TOUS LES CAS, NE PAS FAIRE UNE «USINE A GAZ» ...**



- La simulation de l'approche «par situation acquise» reste la plus proche des contributions actuelles
- C'est sans aucun doute l'approche qui pourrait rencontrer le meilleur consensus

- Présentation au Conseil intercommunal du 10 juin 2021
- Envoi d'un rapport aux Municipalités
- Présentation au Forum des Municipalités en automne
- Premier tour d'avis auprès des Municipalités
- Définition de la suite des opérations en lien avec les Statuts

Merci pour votre attention ...

# Modification des Statuts de l'Association Sécurité Riviera

- Répondre aux attentes de l'Etat en modifiant le plafond d'endettement maximum
- Corriger quelques scories du passé

Comme nous ouvrons les Statuts

- Proposition de modification de la clé de répartition

- Il existe deux types de procédures (art. 126 LC) pour modifier les statuts d'une association intercommunale
- Procédure simple
  - Nécessite juste l'accord du Conseil Intercommunal
- Procédure qualifiée
  - Nécessite l'accord de l'ensemble des communes-membres (unanimité)
  - En 5 étapes distinctes

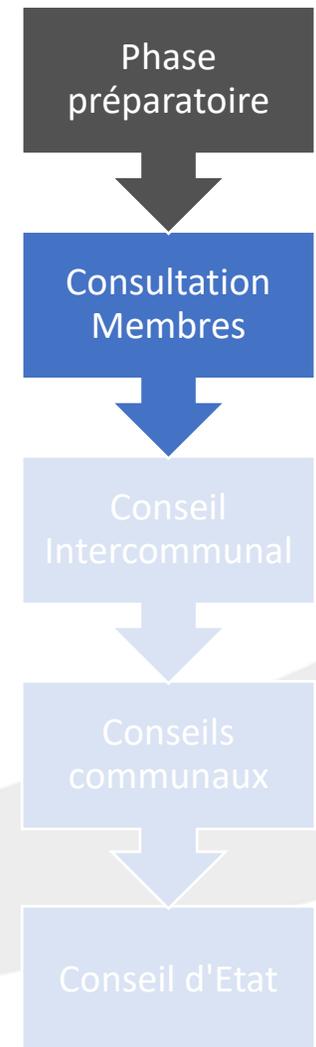
## Le CODIR

- Prépare les modifications
- Informe les Municipalités
- Prépare l'avant-projet des Statuts
- Consulte les services de l'Etat



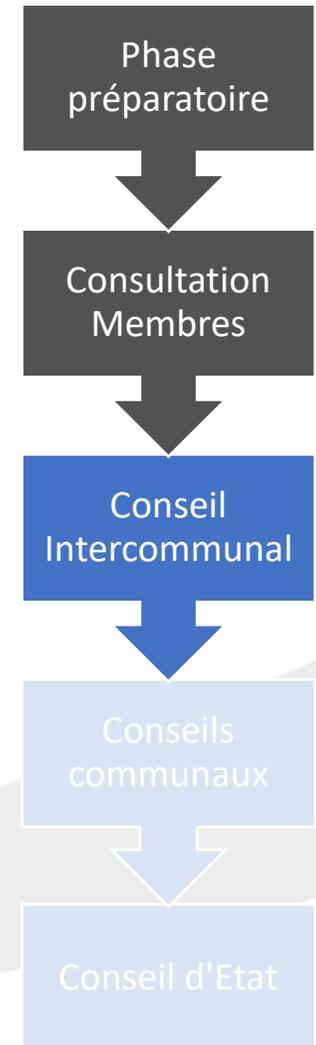
## Consultation des communes-membres

- Les Municipalités soumettent l'avant-projet de texte au bureau de leur Conseil
- Une commission consultative est nommée
- La Municipalité informe les autres membres et le CODIR des remarques et modifications souhaitées
- Si divergences majeures, round de négociation entre les municipalités et le CODIR



## Approbation du Conseil intercommunal

- Le préavis portant sur la version finale est déposé devant le CI
- Examen d'une commission adhoc
- Vote du Conseil intercommunal
- Si amendement, alors nouveau retour à l'étape 2 ...



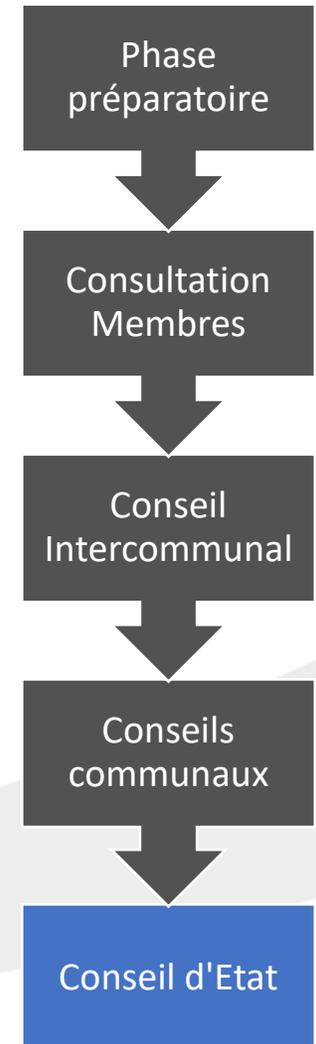
## Passage devant les Conseils communaux

- Le préavis portant sur la version finale est déposé devant le Conseils communaux des communes-membres
- Examen d'une commission adhoc
- Recommandation de vote (sans amendements possibles)
- Vote du Conseil intercommunal



## Approbation par le Conseil d'Etat

- Si toutes les communes acceptent les nouveaux statuts
- Vérification de la légalité par le Conseil d'Etat
- Approbation par le CE et entrée en vigueur
- Entrée en vigueur sous réserve:
  - Recours à la cour constitutionnelle
  - Référendums intercommunal



Merci pour votre attention ...